LETTRE AUX ADHERENTS 29 juin 2011

# ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°66 – Juin 2011

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité- ex-*MNE*) 23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : www.nord-palestine.org Bulletin : JPC@nord-palestine.org

Edito:

### Lever le blocus de Gaza

Un élan de soutien au bateau français pour Gaza existe dans le pays comme dans la région Nord-Pas de Calais. Les multiples mobilisations depuis l'automne dernier l'ont montré. L'ampleur de ce qui a été recueilli pour le financement, comme ce qui est encore apporté, les témoignages de sympathie, la volonté de participer à l'action commune, montrent qu'il s'agit d'une action qui porte loin. L'appel régional des Cent pour le bateau se caractérise par la diversité des personnalités qui appellent à en finir avec un blocus illégal et criminel. Notre mobilisation du 18 juin à Lille, en écho à celle de Marseille, a témoigné de cette diversité et de cet engagement depuis les responsables associatifs, et syndicaux jusqu'aux militants politiques et les élus.

Cette mobilisation est centrale au moment où deux bateaux battant pavillon français membres de la flottille de la Liberté II s'apprêtent à naviguer vers Gaza avec la volonté d'y lever le blocus. Contrairement aux affirmations médiatiques, et conformément à ce qui a été affirmé en permanence, il s'agit d'une démarche pacifique, et citoyenne provoquée par la défaillance des gouvernements et destinée à faire respecter le droit, et à en finir avec l'impunité israélienne. Cette mobilisation est nécessaire afin de permettre à la flottille d'atteindre Gaza. Les rapports internationaux l'indiquent : le blocus n'est pas allégé. La paix ou la sécurité de cette région du monde ne peut pas reposer sur le maintien dans une prison à ciel ouvert de tout un peuple, ou lui interdire de reconstruire et de vivre. Il y a une urgence, y compris une urgence humanitaire, pour laquelle l'initiative est nécessaire, pour laquelle nous nous retrouvons nombreux et dans laquelle la place prise par notre association a été, et est encore décisive

L'on ne pourra que regretter que les élus du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, toutes tendances confondues, se montrent incapables, ainsi que cela a pourtant été possible dans la région Rhône-Alpes, de soutenir explicitement le bateau français pour Gaza. Il est temps d'en finir avec la complaisance avec l'occupation israélienne. Le monde bouge, les révoltes/révolutions arabes, montrent que l'ordre colonial maintenu par les USA et les Etats européens n'est pas éternel.

Les pressions israéliennes se multiplient sur les gouvernements afin de bloquer la flottille. Un bateau a été saboté dans le port du Pirée. Mais la volonté des organisateurs est intacte. Et nous sommes, en tant qu'AFPS Nord-Pas de Calais, à leurs côtés pour que la flottille gagne Gaza. La mobilisation pour le bateau n'a pas pris fin le 18 juin avec la fête du départ du bateau. Il nous reste à être capables de répondre rapidement aux nécessités que l'occupant israélien nous imposerait. Les bateaux français partent avec la flottille à la fin de cette semaine. Soyons à leur côté pour lever le blocus de Gaza.

Jean-François LAROSIERE, Président de l'AFPS Nord – Pas-de-Calais

## ADHESION POUR L'ANNEE 2011

Plus que jamais les Palestiniens ont besoin de votre soutien Pour ceux qui n'auraient pas encore cotisé pour l'année 2011, connectez-vous sur http://www.nord-palestine.org/Cotisation2011.pdf

## Compte rendu du CA du 7 mai 2011 (Sihem)

Présents : Marie-Elise, Corinne, Mireille, Jean-François, Malika, Sihem, Micheline, Kamila, Jean-Pierre. Excusés : Bernadette.

#### La situation en Palestine

Mardi 3 mai au Caire, 11 organisations palestiniennes dont le Hamas et le Fatah ont signé un accord de réconciliation dans le but de former un gouvernement d'union nationale.

Cela a été possible grâce notamment au rôle des prisonniers palestiniens et du contexte des révoltes arabes sans oublier les mouvements de la jeunesse palestinienne qui ont appelé ces derniers temps à Gaza et en Cisjordanie, à la fin des divisions.

Le rapport d'orientation du congrès de l'AFPS des 14 et 15 mai prochains soulignait pourtant une division profonde et durable du mouvement palestinien. On notera que le coordinateur spécial de l'ONU pour le processus de paix au Proche-Orient, le Péruvien Alvaro De Soto, indiquait dans un rapport en 2007 que le rôle de l'intervention étrangère dans cette division était sous-estimé.

Cet accord a été salué par le gouvernement français (Alain Juppé) et le parti socialiste, sans aucune réserve, ce qui est assez nouveau. Israël a quant à lui pris des sanctions financières en retenant les droits de douane qu'il perçoit pour le compte de l'Autorité Palestinienne.

Dans ce contexte, il nous faut rappeler les droits fondamentaux du peuple palestinien, notamment les résolutions de l'ONU votées en ce sens. L'AFPS 59/62 continue son combat pour le soutien aux Palestiniens, y compris au travers de BDS, c'est le mouvement des peuples qui sera déterminant.

Concernant la pétition, *Maintenant ou jamais la Palestine à l'ONU*, seul le texte sera mis en ligne sur notre site, avec en parallèle celui de Pierre Stambul, *Palestine : espoir et vigilance.* 

#### Bateau pour Gaza

D'après le compte rendu du BN du 30/04/11, le départ aurait lieu vers le 31 mai au plus tôt mais cela doit être confirmé par la prochaine réunion du groupe de coordination qui doit avoir lieur les 7 et 8 mai. En ce qui concerne la sécurisation du bateau, les interpellations des élus se poursuivent. Monsieur Vercamer, maire de Hem et appartenant au Nouveau Centre, a quant à lui posé une question à ce sujet à l'Assemblée Nationale, Jean-François a essayé de le contacter sans succès jusqu'à présent.

#### Rencontre/Débat du 16 juin :

#### « Révoltes/Révolutions arabes et la question palestinienne »

Cette rencontre aura lieu à Roubaix en présence de Nabil El Haggar et Saïd Bouamama et celle d'un syndicaliste de Jéricho (sous réserve). La salle reste à confirmer, Kamila s'en occupe.

#### Congrès National de l'AFPS : 14 et 15 mai

Même si le National a fait preuve de réactivité en ce qui concerne la campagne du Bateau pour Gaza, l'engagement incertain pour BDS notamment au travers du cas de Jean Claude Willem et le soutien timide au Droit au retour des Palestiniens nous poussent à choisir l'abstention lors du vote sur le Rapport d'Activité : Un point est fait sur les délégués qui seront présents pour confirmer les mandats qui sont au nombre de 8 pour l'AFPS 59/62.

Sur le plan logistique, les frais de transport engagés par les délégués seront remboursés par le National et un repas palestinien sera proposé sur place. Le départ se fera samedi 14/05 à 7h30 en TGV, sachant que le congrès démarre à 9h. En ce qui concerne l'hébergement, il est à la charge des délégués, toutefois contact peut être pris avec Gilles pour trouver une solution.

Les détails seront finalisés lundi soir avec la répartition des interventions entre les délégués (Jean-François, Marie-Elise, Mireille, Béatrice, Malika ou Corinne). Si une motion est présentée par le groupe de Villeneuve d'Ascq à notre sujet, nous ne prendrons pas part au vote.

#### Organisation de l'AFPS 59/62

Le rôle de la secrétaire :

- Lien avec la MRES à renforcer : suivi du dossier déménagement notamment Location de matériel / code pour tirage. Communication en direction du milieu associatif lillois
- Lien avec le MRAP/ LDH

#### Agenda

<u>11/05</u>: festival Mix Cité à Lille I de 10h30 à 18h devant la Maison de l'Etudiant (métro cité scientifique). Contact va être pris avec les élèves de l'école d'architecture de Villeneuve d'Ascq pour voir s'ils peuvent exposer le projet paysager qu'ils avaient réalisé en Palestine.

21/05 : Libraire VO à Lille : Nasser SOUMI présente son livre « L'Olivier & la Palestine – Une passion charnelle »

## Compte rendu du CA du 4 juin 2011 (Sihem)

Présents: Marie-Elise, Mireille, Jean-François, Malika, Sihem. Excusés: Jean-Claude, Corinne.

#### La situation en Palestine

Lors de son voyage au Proche-Orient, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé s'est aligné sur la position des Etats-Unis (déclarations d'Obama devant l'AIPAC), à savoir une négociation sur la base des frontières de 1967 avec échanges de territoires. La situation de Jérusalem et le droit au retour ne seraient discutés que dans un an. Toutes les démarches entreprises n'ont en fait pour objectif que de relancer « le processus de paix » et d'entraver la reconnaissance d'un Etat palestinien à l'Onu.

#### Bateau pour Gaza

La réunion de la plateforme a lieu mardi 07/06 pour finaliser la préparation du rassemblement qui aura lieu samedi 18 juin sur la Grand Place de Lille de 11h30 à 12h30.

Un lâcher de ballons est prévu pour 12h (Mohamed Salem s'en charge).

Prendront la parole la communauté palestinienne du Nord, l'AFPS 59/62, le MRAP ainsi que Génération Palestine.

Concernant le matériel, le tract sera finalisé suite à la réunion de préparation avec les associations signataires, la sono sera empruntée au CSP.

#### Rencontre/Débat du 16 juin :

#### « Révoltes/Révolutions arabes et la question palestinienne »

Difficultés à trouver une salle à Roubaix, pas de disponibilité pour la Condition Publique. Compte tenu de l'agenda et de la disponibilité des intervenants, la rencontre sera peut-être reportée à la rentrée.

#### Organisation de l'AFPS 59/62

La liste des adhérents transmise par le national n'est pas conforme à l'état des adhésions que nous avons. Elle doit être mise à jour ; Sihem, Mireille et Jean-François se chargent de rappeler les adhérents de leurs secteurs respectifs qui n'ont pas encore réglé leur adhésion pour 2011.

#### Agenda

#### Jumelage Dunkerque/Gaza:

La communauté palestinienne du Nord relaie les interrogations de ses correspondants à Gaza sur le désengagement de la municipalité dunkerquoise. Un comité palestinien de Gaza prévoit de venir dans la région, l'AFPS 59/62 s'y associera et tente de contacter ses interlocuteurs à Dunkerque.

Sandrine Mansour: sept/oct 2011

Il faudrait d'ores et déjà réserver la Condition Publique pour cette réunion consacrée à la sortie de son livre (Kamila s'en charge).

#### Rencontre avec des syndicalistes palestiniens

Jean-François contacte Marie-Pierre Langlet de la CGT ainsi que la FSU et Solidaires, il faudra organiser des rencontres sur plusieurs villes.

Sihem

# Le Conseil d'administration de l'AFPS Nord-Pas de Calais se réunira le samedi 2 juillet à 14 h 15 à la MRES à Lille.

Rappel: le CA est ouvert à tous les adhérents qui peuvent y intervenir.

#### Ordre du jour proposé:

- Situation en Palestine
- Point sur la flottille II
- A propos d'un texte voté au Conseil Régional concernant la Palestine
- La campagne pour la reconnaissance de l'Etat palestinien
- Rencontre avec le "groupe" de Villeneuve d'Ascq
- Agenda (en particulier la braderie)

## Lettre ouverte adressée par Fabien THIÈMÈ Maire de Marly à Monsieur le Président de la République

au sujet de Salah Hamouri, pour tout mettre en œuvre auprès des autorités israéliennes pour que Salah Hamouri retrouve enfin et au plus vite sa liberté.

Monsieur le Président,

Depuis six ans, à la suite de ce que beaucoup ont qualifié de « simulacre de procès devant un tribunal militaire », le citoyen franco-palestinien Salah Hamouri se morfond dans une prison israélienne.

De nombreuses mobilisations ont eu lieu pour demander la libération de ce prisonnier politique, malheureusement sans succès.

Dans une lettre adressée à Madame Marie-France Beaufils, Sénatrice-Maire de Saint-Pierredes-Corps, en date du 31 mars 2011, Monsieur Alain Juppé, Ministre des Affaires Etrangères, écrit concernant Salah Hamouri :

« Je déplore que les autorités israéliennes n'aient pas pris de décision de remise de peine, d'autant que les aveux faits à l'audience n'ont été corroborés par aucun élément de preuve. Je mesure la peine de sa famille, alors qu'il est à présent en âge de s'investir dans des études. Je comprends également que l'intéressé a fait le choix de ne pas solliciter de demande de grâce. C'est une attitude respectable. »

Il s'agit là, vous en conviendrez, d'une reconnaissance claire que Salah Hamouri est incarcéré depuis six ans sans aucun « élément de preuve ».

Si l'on peut se réjouir de cette reconnaissance, force est cependant de constater qu'il n'est à aucun moment évoqué dans ce courrier l'exigence de sa libération, le Ministre prenant simplement acte que Salah Hamouri doit sortir de prison le 28 novembre 2011 et assurant que sa situation « continuera d'être suivie avec attention jusqu'à sa levée d'écrou ».

Monsieur le Président, cette injustice n'a que trop duré pour Salah Hamouri et ses proches. Beaucoup se sont d'ailleurs émus récemment de votre refus de recevoir la mère de l'intéressé, présente en avril dernier en France.

C'est pourquoi, par la présente et compte tenu de l'injustice à laquelle fait face Salah Hamouri, retenu comme le précise le Ministre des Affaires Etrangères « sans élément de preuve », j'ai l'honneur de vous demander de tout mettre en œuvre auprès des autorités israéliennes pour que celui-ci retrouve enfin et au plus vite sa liberté.

Persuadé de l'intérêt que vous porterez à la présente et dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

Fabien THIÉMÉ, Maire de Marly, Vice-président du Conseil Général

## Lettre de M. Alain JUPPE, Minitre des Affaires Etrangères et européennes à Jacques BERTHOU, sénateur de l'Ain, maire de Miribel

Paris, le 20 juin 2011

Monsieur le Sénateur-maire,

Par courrier du 24 mai 2011. vous avez appelé mon attention sur la situation de M. Salah HAMOURI. franco-palestinien détenu en Israël, et sollicité mon intervention afin d'obtenir sa libération anticipée.

Les autorités françaises multiplient les démarches jusqu'au plus haut niveau politique auprès des autorités israéliennes pour que M. HAMOURI puisse bénéficier d'une mesure de clémence ou de réduction de peine.

Ainsi, le Président de la République s'est saisi du dossier à l'occasion de sa visite d'État en Israël en juin 2008. Puis, dans un courrier adressé au Premier ministre israélien le 8 juillet 2009. soit quelques jours avant la réunion de la commission chargée d'examiner la possibilité d'une libération anticipée, le Pré-

sident de la République a sollicité Sa clémence des autorités israéliennes compétentes. Il a notamment fait valoir que M. HAMOURI. qui n'a commis aucun crime et s'est investi dans les études en prison, ne représentait aucun danger pour Israël. Cette demande a toutefois été expressément rejetée par le Premier ministre israélien par courrier daté du 6 août 2009.

De même. mes prédécesseurs étaient intervenus à plusieurs reprises auprès des autorités israéliennes.

Pour ma part, j'ai évoqué la situation de M. HAMOURI avec les autorités israéliennes lors de ma visite au début du mois de juin 2011 dans les territoires palestiniens et en Israël, lors de laquelle j'ai aussi pu rencontrer ses parents.

En droit, si M. HAMOURI remplit les conditions pour bénéficier d'une procédure de réduction de peine, il n'a. pour l'heure, formé aucune demande de remise de peine, n'étant pas disposé à formuler de regrets relatifs aux faits pour lesquels il a été condamné, condition sine qua non au regard du droit israélien. Le ministère des Affaires étrangères et européennes ne manquerait pas de soutenir l'intéressé dans cette démarche s'il en exprimait effectivement la volonté.

Pour autant, la libération anticipée de M. HAMOURI continuera à être évoquée par les autorités françaises avec les autorités israéliennes dés que l'occasion s'en présentera.

Les agents de ce ministère veillent notamment à exercer à son endroit la protection consulaire telle" que définie par les dispositions de la convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963.

Depuis son incarcération en 2005. la situation de M. HAMOURI a fait l'objet d'un suivi constant de la part des autorités consulaires, à travers une représentation aux audiences de la procédure judiciaire et des visites régulières en détention.

Quatre visites consulaires lui ont ainsi été rendues en 2010. la dernière a été effectuée le 9 mars dernier.

Des contacts réguliers sont également entretenus avec son avocat et sa famille.

Soyez assuré que les services compétents du ministère des Affaires étrangères et européennes continuent à être attentifs à la situation de M. HAMOURI et attachés à obtenir une issue favorable, dans la limite de leurs compétences et le respect de l'indépendance de la justice israélienne.

Je vous prie de croire. Monsieur le Sénateur-maire...

Alain JUPPE

## Un bateau français pour GAZA

## Que doit faire la France face au blocus israélien de la bande de Gaza ?

Le Monde- article publié le mercredi 29 juin 2011

A la fin du mois, une série de navires, dont un bâtiment français, va appareiller en vue de se rendre dans la bande de Gaza pour y délivrer des biens à caractère humanitaire. Plusieurs citoyens français seront à bord des navires.

On se souvient que le 31 mai 2010 l'assaut par l'armée israélienne du Mavi Marmara avait coûté la vie à neufs ressortissants turcs et fait des dizaines de blessés. La question de la position de la France vis-à-vis du blocus israélien de la bande de Gaza et de cette nouvelle initiative humanitaire mérite donc d'être posée.

Depuis la prise de contrôle de ce territoire par le Hamas en juin 2007, Israël a mis en place un blocus terrestre, naval et aérien autour de la bande de Gaza, qui se manifeste par de très sévères restrictions sur l'accès des biens et des personnes. Ce blocus n'a pas été autorisé par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il résulte d'une décision unilatérale d'Israël, qui se considère en guerre avec le Hamas et voit dans le territoire de la bande de Gaza une "entité hostile". Subissant régulièrement des tirs de roquettes et de mor-

tiers, Israël estime ce blocus indispensable pour assurer sa propre sécurité et éviter le réarmement du Hamas.

Le blocus actuel n'apparaît pas illégal en soi. En effet, en cas de conflit armé, le droit international coutumier permet le recours au blocus contre une puissance ennemie. Le manuel de San Remo du 12 juin 1994 sur le droit international applicable aux conflits armés sur mer autorise notamment le blocus naval (section II points 93 et s.). Il est permis de recourir à la force pour mettre en œuvre ce blocus lorsqu'un navire, même d'un Etat tiers, tente de le franchir. S'appuyant sur cette disposition, la marine israélienne interdit, au besoin en faisant usage de la force létale, l'entrée et le passage de tout navire étranger dans les eaux territoriales de Gaza et dans une zone élargie jusqu' à 40 milles.

Toutefois, la maîtrise (et la fermeture) complète des frontières terrestres, aériennes et maritimes revient à faire de la bande de Gaza, en dépit de son évacuation par l'armée israélienne en septembre 2005, un territoire sous contrôle effectif israélien. Par conséquent, la bande de Gaza est juridiquement considéré comme un territoire occupé.

Dans ces conditions, en application des articles 55 et suivants de la IVe Convention de Genève du 12 août 1949, Israël a le devoir, en sa qualité de puissance occupante, d'assurer une vie la plus normale possible aux 1,6 millions de civils qui vivent sur ce territoire fermé de 360 km2. La Convention lui impose très précisément d'assurer l'approvisionnement en vivres, médicaments, vêtements, matériel de couchage, logement et autres biens essentiels à la survie de la population civile et de permettre aux organisations humanitaires d'y conduire leurs activités.

Pourtant, en pratique, comme le soulignent aussi bien les Nations unies que le Comité international de la Croix-Rouge, les conséquences alimentaires, médicales, sociales et économiques d'un tel blocus affectent très durement la population palestinienne. Ainsi, 61 % des habitants de la bande de Gaza sont "en situation d'insécurité alimentaire"; les structures médicales demeurent dans un état de délabrement et de dysfonctionnement avancé; toute la vie scolaire, universitaire, professionnelle des habitants est durablement entravée; les pénuries en fuel, électricité, ciment et matières premières rendent quasiimpossible le développement des activités économiques et commerciales. La levée très partielle du blocus terrestre pour certains biens à usage civil décidée en juin 2010 n'a pas eu d'effet substantiel et les restrictions continuelles à l'unique point de passage terrestre d'Erez n'ont guère changé.

Or, le manuel de San Remo prohibe le blocus naval lorsque son établissement inflige un dommage à la population civile qui s'avère excessif par rapport aux avantages militaires directs qui peuvent en être obtenus (section II, point 102). Ce blocus revient, en outre, à imposer une punition collective à la population civile de Gaza, alors que le droit international humanitaire prohibe ce type de punition (art. 50 du Règlement de La Haye de 1907, art. 33 de la IVe Convention de Genève). Enfin, s'agissant d'un territoire occupé où les conventions internationales des droits de l'homme s'appliquent depuis qu'Israël les a ratifiées en 1991, le blocus porte atteinte à la dignité humaine des habitants, en particulier à leur droit

à la nourriture et à l'eau, à la santé, au logement, au travail et à l'éducation, sans oublier qu'il dénie leur liberté de mouvement et leur droit de quitter et de rentrer dans leur propre pays.

Dans sa forme actuelle, ce blocus de la bande de Gaza est donc illégal au regard du droit international. Tirant la conséquence de cette illégalité, le secrétaire général des Nations unies, tout comme le Comité international de la Croix-Rouge, a demandé sa "levée immédiate" et le respect de la résolution 1860 du Conseil de sécurité de l'ONU du 8 janvier 2009 qui "appelle à la fourniture et à la distribution sans entrave dans tout Gaza de l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux".

La France, qui dispose de leviers pour influencer l'Etat d'Israël, est tenue de mettre en œuvre ces moyens d'influence pour l'inciter à se conformer au droit international. Rappelons qu'en vertu de l'article 1 er de la IVe Convention de Genève, chaque Etat partie à la Convention, qu'il soit partie ou non à un conflit armé, a l'obligation de "faire respecter" par les autres Etats son contenu. On ne peut pas dire que Paris ait pour l'instant rempli ses obligations en la matière, l'absence de toute réelle pression contre l'Etat d'Israël faisant écho à la prudence verbale excessive de la diplomatie française.

Puisque le blocus est illégal dans sa forme actuelle, l'usage de la force pour le faire respecter est également illégal. Défaillantes dans leurs obligations internationales vis-à-vis de la population civile gazaouie, les autorités israéliennes n'ont a fortiori pas le droit d'empêcher par la force les navires de livrer leur cargaison humanitaire dans la bande de Gaza. Il appartient à la France et à l'Union européenne de le rappeler très clairement et de prendre toutes les mesures concrètes, notamment politiques, diplomatique et militaires, pour que cette opération humanitaire puisse aller à son terme. De même, il appartient à Paris et à Bruxelles de rappeler que toute atteinte à l'intégrité des personnes et des biens qui participent et contribuent à cette opération serait considérée comme une violation du droit international, qui donnerait lieu, d'une part, à des sanctions contre l'Etat d'Israël, et d'autre part à la saisine des juridictions internationales.

Ghislain Poissonnier est notamment l'auteur d'un ouvrage sur le conflit israélo-palestinien Les chemins d'Hébron (L'Harmattan, 2010).

Alima Boumediene-Thiery, sénatrice Europe Ecologie-Les Verts, et Ghislain Poissonnier, magistrat

## Mobilisation citoyenne pacifique pour lever le blocus illégal de Gaza

## Samedi 18 juin 2011 : Rassemblement unitaire sur la Grand Place de Lille Briser le blocus de Gaza

Nous étions au moins 100 réunis Grand Place à Lille pour le bateau pour Gaza. Bien au delà des têtes connues il y avait de simples citoyens, des militantes et militants associatifs, syndicaux et des formations politiques. Etaient notamment présents les dirigeant(e)s régionaux et départementaux de la CGT, FSU, Union syndicale Solidaires et de la Confédération Paysanne. Du côté associatif on notait, outre la communauté palestinienne du Nord: l'UJFP, Génération Palestine, LDH, MRAP, Artisans du Monde Lille CCFD et Plate forme tourquennoise pour la Palestine, Solidarité Tourcoing Gaza et l'AFPS Nord-Pas de Calais. Pour les élus et les formations politiques: PCF, NPA, Parti de Gauche et Verts. Nous étions venus bien sûr de la Communauté urbaine de Lille mais aussi de la côte et du Bassin minier

Un lâcher de ballons avec des drapeaux palestiniens a été effectué à midi grâce à la communauté palestinienne du Nord.

Plusieurs prises de parole: Communauté palestinienne du Nord (Nabil El Haggar), Syndicaux (Marie-Pierre CGT), Associatifs (Louisette Faréniaux MRAP, Adelhalim Sayoud GP, Jean-François Larosière AFPS 59/62).

De la Grand Place nous sommes partis vers la préfecture en manifestation. La dislocation s'est faite PlaceRichebé au pied de la statue de ce général colonial (nous en avons et en avons encore) qu'est le général Faidherbe. Curieusement, et c'est une nouveauté, un quinzaine de policiers avec tout leur harnachement nous attentaient devant la préfecture. Décidément le pouvoir est bien nerveux. Les nouvelles de Marseille sont bonnes. La mobilisation pour le bateau continue

### Discours prononcé Grand Place au nom de l'AFPS 59/62

Depuis 4 ans Gaza subit un blocus complet de l'occupant israélien. Le rapport de fin mai 2011 du CICR montre qu' il y a urgence humanitaire pour un million et demi de personnes à Gaza. Malgré l'allègement le blocus est toujours aussi rigoureux. Certes l'ouverture permanente du passage de Rafah avec l'Egypte déserre l'enfermement. Mais il exclut les marchandises : l'urgence humanitaire n'est pas brisée.

Ce blocus est illégal. La Haute Commissaire des Nations Unies,



Navi Pillay l'a indiqué en août 2009 : le blocus de Gaza constitue une punition collective ce qui est illégal (art 33 de la 4ème convention de Genève). Il viole la résolution 1860 du Conseil de Sécurité de l'ONU qui appelle à la levée de l'Etat de siège.

Illégalité, viol du droit et du droit humanitaire : l'impunité israélienne est intolérable quand il s'agit d'un million et demi d'enfants d'hommes et de femmes abandonnés par les gouvernements de la Communauté internationale. Devant la passivité l'initiative citoyenne est nécessaire avec la Ilème flottille de la Liberté et avec le bateau français

En septembre de l'an dernier l'entreprise paraissait chimérique : rassembler associations, syndicats, formations politiques, sur le même appel, afin qu'il y ait un bateau français pour Gaza. Par centaines d'initiatives petites et grandes (plus de 2000) la solidarité s'est exprimée pour le peuple de Gaza et l'argent pour le bateau a été recueilli. Notre région y a tenu une place notable dès l'automne 2010.

Le bateau français existe il s'apprête à rejoindre la flottille. Ni les manœuvres, ni les mensonges israéliens ne l'arrêteront. On ne peut pas, ne serait-ce que s'interroger sur l'attitude des autorités françaises à ce sujet. Vont-elles faire respecter le droit ? Protègent-elles comme cela leur a été demandé les ressortissants français sur le bateau ? Les déclarations d'Alain Juppé à l'Assemblée Nationale mardi dernier ne vont pas dans ce sens. Le ministre affirme à propos de la flottille : « nous pensons que cette initiative est regrettable et qu'elle ne peut qu'envenimer la situation. Nous avons demandé à tous ceux qui en France, s'apprêtaient à y participer d'y renoncer. » et il poursuit : « nous renouvelons ces mises en garde. » Nous ne renonçons pas. Il est hors de question d'abandonner le peuple de Gaza. Le bateau français sera dans la flottille de la liberté avec son équipage et ses passagers.

Notre mobilisation est pacifique. Nous sommes de sensibilités diverses, unis par la volonté d'en finir avec un blocus inhumain et illégal. Elle est montante dans la région et dans le pays. C'est elle qui est à même d'assurer la sauvegarde de la flottille et de permettre qu'elle atteigne Gaza. Cette mobilisation ne se termine pas aujourd'hui : je vous invite à être extrêmement vigilants aux manœuvres et exactions possibles de l'occupant israélien et ses relais. Soyez prêts à répondre massivement aux appels à l'action, si nécessaire, qui viendraient des associations syndicats, formations politiques réunis dans « un bateau français pour Gaza.

Un vrai élan de solidarité existe aujourd'hui pour Gaza. Il doit exister demain.

## AGENDA (Extrait) Plus d'infos sur le site: www.nord-palestine.org/agenda.htm

- Samedi 2 Juillet, de 14 à 2h, à la Halle au sucre, rue de l'entrepôt à Lille :
  Bal de l'Atelier Populaire d'Urbanisme du vieux Lille et de la Métropole avec stand AFPS 59/62
- Dimanche 3 Juillet, de 13h30 à 15h, à l'Université du Littoral de Boulogne-sur-mer :

Atelier « BDS pourquoi et comment »

animé par Hamza el Kostiti dans le cadre des journées d'été de EELV 59/62 Avec le Collectif Palestine Côte d'Opale, Amitiés Calaisis Palestine et l'AFPS 59/62

Samedi 3 et dimanche 4 septembre : BRADERIE DE LILLE

<u>Permanences</u>: merci de vous inscrire selon vos disponibilités → <u>Braderie de Lille</u>: <u>inscription aux permanences</u>, <u>Préciser le jour et la plage horaire</u> Exemple: samedi de 14h à 16h - Une confirmation vous sera envoyée

<u>Dernière minute</u>: Quelques informations de Grèce (mercredi 29 juin 2011):

#### 2 bateaux français pour Gaza

- + Tous les bateaux de la Flottille sont surveillés de près et sous protection des passagers. Sur le « Louise Michel », des relais sont organisés jour et nuit : au moins 10 personnes la nuit et 4-5 le jour. Le « Dignité Al Karama » (parti de Corse samedi dernier) est en cours de route et ne devrait pas tarder à arriver en Grèce.
- + Le bateau grec qui a été saboté va être réparé et opérationnel rapidement.
- + Le message reste le même: notre détermination ne bouge pas. Tous les obstacles seront surmontés et nous partirons. Il y aura ce soir une réunion de la coalition internationale, plus de certitudes bientôt sur la date de départ. Une réunion pour les passagers a lieu chaque jour. Hier a eu lieu une formation à la non-violence. Une autre est prévue aujourd'hui...

------ PALESTINE 59-62 - Bulletin n° 66 – Juin 2011 - Page 8/8 ------